



Règlement intérieur

Salon du livre ancien et toutes collections

le 3ème dimanche de novembre

Le matin de la manifestation les tables et les chaises seront déjà installées à l'intérieur de la salle polyvalente. Les emplacements sont nominatifs.

Les emplacements sont à réserver à l'avance pour participer au salon du livre ancien et toutes collections. Le mètre linéaire est à 6 €.

Les inscriptions se font par téléphone (numéro sur l'affiche et les sites dédiés) ou par mail (email sur les sites dédiés) et en retournant le bulletin d'inscription.

Si la place n'est pas réglée une semaine avant la manifestation elle sera attribuée à un autre exposant.

Pas de réinscription d'une année sur l'autre.

Le chèque sera déposé en banque qu'après la manifestation.

L'ordre du chèque est : Association sauvegarde du patrimoine de Saint-Maurice-sur-Fessard.

En cas de désistement une semaine avant la manifestation le chèque d'inscription sera renvoyé.

Seuls les armes à feu de collection et/ou les couteaux de collection sont admis sur les étals.

Si les exposants remballent avant 17 h, l'association ne sera pas tenue responsable.

En cas d'intempérie l'association ne sera pas tenue responsable.

L'ouverture des portes est fixée à 7 h pour les exposants.

L'ouverture des portes est fixée à 8 h pour le public.

Buvette et restauration rapide dans la salle polyvalente.

Les membres du bureau, le 16 mars 2018